



La déontologie dans la fonction publique

1	DEFINITIONS, TEXTES JURIDIQUES ET PRESENTATION RAPIDE DE LA NOTION DE DEONTOLOGIE ET DE CONFLIT D'INTERET	2
2	LA LOI RELATIVE A LA DEONTOLOGIE DES FONCTIONNAIRES (LOI 2016-483 DU 20 AVRIL 2016)	4
2.1	OUVRAGE ET RAPPORT EN LIGNE	4
2.2	ARTICLES	5
3	LA LOI N° 2016-1691 DU 9 DECEMBRE 2016 RELATIVE A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE ECONOMIQUE (DITE LOI SAPIN II)	7
3.1	TEXTES JURIDIQUES	7
3.2	ARTICLES	7
4	DOCUMENTS SUR LA DEONTOLOGIE ET LES CONFLITS D'INTERET DANS LA FONCTION PUBLIQUE	7
4.1	OUVRAGES	8
4.2	ARTICLES ET CHAPITRE D'OUVRAGE	11
4.3	DEONTOLOGIE DANS LA HAUTE FONCTION PUBLIQUE	15
4.3.1	<i>Déontologie des hauts fonctionnaires</i>	15
4.3.1.1	Ouvrages	15
4.3.1.2	Articles	16
4.3.2	<i>Le pantouflage</i>	16
4.3.2.1	Ouvrages	16
4.3.2.2	Articles	17
4.4	LA DEONTOLOGIE DANS DIFFERENTS MINISTERES ET ADMINISTRATIONS	18
4.5	INTERVENTIONS ET CONFERENCES SUR LA DEONTOLOGIE	19
4.6	LES CONFLITS D'INTERET	19
4.6.1	<i>Ouvrages et rapport</i>	19
4.6.2	<i>Articles</i>	20
5	LA DEONTOLOGIE DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS D'AUTRES ÉTATS	21
5.1	ARTICLES	21
5.2	CODES DE DEONTOLOGIE ETRANGERS	21

1 Définitions, textes juridiques et présentation rapide de la notion de déontologie et de conflit d'intérêt

Déontologie versus éthique et morale

Déontologie : nom féminin. De l'anglais *deontology*, qui vient lui-même du grec *deon*, *deontos* (ce qu'il faut faire, ce qu'il convient de faire). Etymologiquement la déontologie est donc une « science du devoir » et le premier emploi du mot est à chercher dans la philosophie utilitariste anglo-saxonne.

L'usage de ce terme s'est cependant vite circonscrit au domaine professionnel et désigne alors l'ensemble des devoirs liés à l'exercice d'une profession.

Comme le rappelle Christian Vigouroux, la déontologie est à distinguer aussi bien de l'éthique que de la morale. En effet : « la morale recouvre les principales règles qu'une société ou une culture propose à ses membres et se donne à elle-même et que l'opinion accepte comme référence », alors que la déontologie est d'ordre strictement professionnel. Quant à l'éthique, elle est personnelle et exprime une recherche de sagesse dans la conduite et l'action, là où la déontologie est collective (elle engage l'ensemble des membres d'une profession) et dicte des obligations.

Introduction à la notion de déontologie

C'est une ordonnance de Louis IX en 1254 « sur la réforme de administration et la police du royaume » qui, en imposant l'intégrité aux fonctionnaires, introduit à l'idée de déontologie. Celle-ci sera ensuite reprise par Philippe le Bel dans son « ordonnance sur la réforme du Royaume » en 1303. Plus proche de nous le Général de Gaulle, dans son ordonnance du 9 octobre 1945, évoque « le sentiment des hauts devoirs que la fonction publique entraîne et des moyens de les bien remplir ».

Le terme de déontologie a quant à lui été créé par J Bentham en 1834 dans son ouvrage *Deontology or the science of morality*. Tout est d'abord entendu comme l'étude empirique de ce qu'il convient de faire dans une situation sociale précise. Il a ensuite été utilisé pour désigner l'ensemble des devoirs liés à une profession. Ces devoirs concernent plus précisément les professionnels en situation de pouvoir de par une compétence technique et auxquels des particuliers sont assujettis. La déontologie permet alors de définir un corpus de règles basées sur trois principes fondamentaux : la probité, l'impartialité et l'efficacité. La transgression de ces règles est susceptible de sanction.

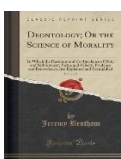
Aujourd'hui la déontologie des fonctionnaires, vue comme le fondement de la confiance entre les citoyens/usagers et l'administration, est à entendre au sens large (tous les agents publics y sont soumis)

Sources utilisées : *Déontologie des fonctions publiques 2013-2014 : droits, obligations, garanties, discipline* / Christian Vigouroux et *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* / dirigé par Monique Canto-Sperber.

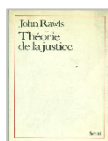
Zoom sur quelques références juridiques

- [Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016](#) relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- [Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016](#) relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- [Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993](#), relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques [voir en particulier l'article 87 repris dans la loi 2007-148 dans ses articles 18 et 45-III]
- [Loi n° 2007-148 du 2 février 2007](#) de modernisation de la fonction publique
- [Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017](#) relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique
- [Décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016](#) relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- [Circulaire du 4 décembre 2018](#) relative à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts dans la fonction publique de l'Etat (se substitue à la circulaire du 27 juillet 2017)
- Code pénal art. 432-7 à 17
- Charte de l'élu local : [article 2 de la LOI n° 2015-366 du 31 mars 2015](#) visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat

Références historiques



Bentham, Jeremy.
Deontology or the science of morality
London : Forgotten books, 2015. - 368 p.
[Consultable en ligne](#)



Rawls, John
Théorie de la justice
Paris : Seuil, 1987. - 666 p. ; 25 cm. - (Empreintes)

Deontology : article / James R. Heichelbech
In : Encyclopedia of public administration and public policy, 2008, pp. 545-546

Un ouvrage de référence



Vigouroux, Christian.
Déontologie des fonctions publiques 2013-2014 : droits, obligations, garanties, discipline
2ème éd. - Paris : Dalloz, 2012. - 731 p. ; 21 cm. - (Praxis dalloz)
Contient : Les sources. Les trois principes fondamentaux : probité, impartialité et efficacité. Les principes ou valeurs du service public. La hiérarchie : commandement et obéissance.

mission du cadre. Les comportements et les risques. La responsabilité : assumer, protéger, contrôler, punir. La déontologie pour des fonctions publiques efficaces et respectées.
174 VIG

Les conflits d'intérêt : éléments de définition

Il semble que cette définition ait été fixée par JM Sauvé dans son rapport au Président de la République



France. Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique

Pour une nouvelle déontologie de la vie publique : rapport de la Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique : rapport au Président de la République

Paris : La Documentation française, 2011. - 150 p. ; 24 cm. - (Rapports officiels)

[En ligne](#)

174 POU

« Un **conflit d'intérêts** est une situation d'interférence entre une mission de service public et l'intérêt privé d'une personne qui concourt à l'exercice de cette mission, lorsque cet intérêt, par sa nature et son intensité, peut raisonnablement être regardé comme étant de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions. Au sens et pour l'application du précédent alinéa, l'intérêt privé d'une personne concourant à l'exercice d'une mission de service public s'entend d'un avantage pour elle-même, sa famille, ses proches ou des personnes ou organisations avec lesquelles elle entretient ou a entretenu des relations d'affaires ou professionnelles significatives, ou avec lesquelles elle est directement liée par des participations ou des obligations financières ou civiles.

Ne peuvent être regardés comme de nature à susciter des conflits d'intérêts, les intérêts en cause dans les décisions de portée générale, les intérêts qui se rattachent à une vaste catégorie de personnes, ainsi que ceux qui touchent à la rémunération ou aux avantages sociaux d'une personne concourant à l'exercice d'une mission de service public ».

Christian Vigouroux renvoie pour cette définition vers la Recommandation de l'OCDE de 2003 et son article 10, [Recommandation du Conseil sur les lignes directrices pour la gestion des conflits d'intérêts dans le service public](#) 28 mai 2003 - C(2003)107

10. La définition du « **conflit d'intérêts** » a fait l'objet d'approches multiples et variées. Comme tous les agents publics ont des intérêts légitimes liés à leur capacité de citoyen privé, les conflits d'intérêts ne sauraient simplement être évités ou interdits : il faut les définir, les identifier et les gérer. Les présentes Lignes directrices adoptent un mode de définition qui se veut simple et pratique, de façon à aider à bien identifier et à bien gérer les situations de conflit :

Un « conflit d'intérêts » implique un conflit entre la mission publique et les intérêts privés d'un agent public, dans lequel l'agent public possède à titre privé des intérêts qui pourraient influencer indûment la façon dont il s'acquitte de ses obligations et de ses responsabilités.

2 La loi relative à la déontologie des fonctionnaires (loi 2016-483 du 20 avril 2016)

Assemblée nationale

Projet de loi : dossier législatif

[En ligne sur internet](#)

2.1 Ouvrage et rapport en ligne



Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Panorama des principales dispositions relatives à la loi sur la déontologie et les droits et obligations des fonctionnaires

Paris : CNFPT, 2016. – 96 p.

[En ligne sur internet](#)

2.2 Articles

Aveline, Aurélie ; Dyens, Samuel

Le renforcement des droits des agents publics

in : Les cahiers juridiques de la Gazette, n° 196, 2016, novembre, p. 18-20

Suite au renforcement des obligations en matière de déontologie des agents publics, le législateur a édité des mesures visant à mieux protéger les fonctionnaires : ainsi l'article 20 de la loi dite déontologie modifie l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 (loi n°83-634) qui organisait le régime de protection fonctionnelle des agents publics. La loi déontologie modifie aussi le régime de la procédure de suspension. Cette analyse est parue précédemment dans la Gazette des communes n°2334.

Clouzot, Ludivine

La loi "déontologie" : quelles ambitions pour une fonction publique en quête d'identité ?

in : Droit administratif, n° 10, 2016, octobre, p. 10-19

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires marque l'ambition d'un idéal : la diffusion inédite d'une culture déontologique dans le statut général. L'auteur évalue la faisabilité et la méthodologie de cette ambition.

Accès réservé aux publics de l'Ecole



Déontologie, droit et obligations des fonctionnaires : loi n°2016-483 du 20 avril 2016

In : La semaine juridique Administration et collectivités territoriales, 20 juin 2016. – 5 p.

Comprend : la nouvelle déontologie de la fonction publique : du décalogue au catalogue / Didier Jean-Pierre. – La commission de déontologie : une évolution, mais pas une révolution / Béatrice Thomas-Tual. – La protection fonctionnelle des agents publics : clarification et renforcement / Isabelle Béguin. – La déontologie dans les juridictions administratives / Lucienne Erstein. – Le dialogue social dans la fonction publique : l'artificier est toujours à la manœuvre... pour le moment / Nicolas Sautereau. – Les droits disciplinaires des fonctions publiques : « unification », « harmonisation » ou « distanciation » ? / Antony Taillefait.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Dyens, Samuel

Une redéfinition légale des obligations des fonctionnaires

in : Les cahiers juridiques de la Gazette, n° 194, 2016, août-septembre, p. 17-19

Cet article revient sur la loi relative à la déontologie des fonctionnaires, plus particulièrement sur les obligations déontologiques telles qu'elles ont été précisées dans le texte législatif et sur le rôle de la commission de déontologie de la fonction publique. Cet article reprend une analyse parue dans la Gazette des communes, n° 2322.

Loi "déontologie" : dossier : 1ère partie

In : AJCT - Actualité juridique collectivités territoriales, n° 6, Juin 2016, p. 291-310

Contient : Loi "déontologie" du 20 avril 2016 : les nouveaux impératifs déontologiques des fonctionnaires / Emmanuel Roux. Loi "déontologie" : cumule d'activités et prévention des conflits d'intérêts / Pierre Villeneuve. Le lanceur d'alerte dans la loi "Déontologie", un traitement toujours insuffisant / Samuel Dyens. Loi "déontologie" : la fonction de déontologue, mode d'emploi à l'usage des collectivités territoriales / Pierre Villeneuve.

Dossier analysant les objectifs de la loi Déontologie visant à renouveler l'approche déontologique dans la fonction publique et à moderniser les droits et obligations des fonctionnaires.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Loi "déontologie" : dossier : 2ème partie

In : AJCT - Actualité juridique collectivités territoriales, n° 7-8, Juillet-août 2016, p. 351-377

Contient : Exemplarité des employeurs publics : les mesures disparates et de portée inégale de la loi "Déontologie" / Johan Jourdan. Le "toiletage statutaire" accompli par la loi "Déontologie" / Gilles Le Chatelier. L'intérim dans la fonction publique territoriale : quelle place, quel régime juridique, quel avenir ?, par Philippe Rouquet. Les conséquences de la loi "Déontologie" sur le droit disciplinaire / Samuel Dyens. Loi "Déontologie" : les modestes évolutions de la protection fonctionnelle / Yvon Goutal. La commission de déontologie est-elle désormais bien nommée ? / Marc Firoud.

Résumé : Dossier analysant les objectifs de la loi Déontologie visant à renouveler l'approche déontologique dans la fonction publique et à moderniser les droits et obligations des fonctionnaires.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :

DAJLOZ

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : dossier

in : Les Cahiers de la fonction publique, n° 366, 2016, mai, p. 24-50

Contient : Entretien avec Françoise Descamps-Crosnier, députée, rapporteure pour l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Trois fonctions publiques ou trois versants de la fonction publique ? / Marie-Anne Lévêque. Panorama de la loi déontologie/ Marc Firoud. Le rôle rénové de la Commission de déontologie de la fonction publique/ Roland Peylet. Probité de la vie publique : vers une harmonisation du cadre déontologique applicable à l'ensemble des responsables publics/ Gabriel Poifoulot. L'action disciplinaire dans la fonction publique après la loi déontologie de 2016/ Pascal Touhari. La loi déontologie : une lente et complexe gestation/ François Meyer.

Ce dossier fait le point sur la réforme sans précédent du statut de la fonction publique (adopté il y a 33 ans) que constitue la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. La plupart des articles des focus du présent numéro des cahiers de la fonction publique - focus "fonctions publiques d'Etat et territoriale", focus "Education nationale et enseignement supérieur" et focus "fonction publique hospitalière et santé" aborde également la question de la déontologie.

Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

In : Vigie, n° spécial n°1, 2016. – 19 p.

[En ligne sur internet](#)

Mise en œuvre de la loi "déontologie" : les nouvelles obligations déclaratives, le cumul d'activités et le départ vers le secteur privé

In : Les Informations administratives et juridiques = IAJ , n° 3, 2017, mars, p. 2-19

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 a consacré un véritable socle déontologique dans le statut général de la fonction publique.

Niquèze, Sylvain

La loi sur la déontologie ou la réforme à pas comptés

in : L' Actualité juridique. Fonctions publiques (AJFP), n° 4, Juillet-août 2016, p. 196-200

La loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a été adoptée le 20 avril 2016. Pléthorique, elle affecte le droit de la fonction publique sur de très nombreux points : les quatre titres du statut général se voient lourdement modifiés. Pour autant, cette réforme d'ampleur est marquée par la continuité dès lors qu'elle s'inscrit dans les cadres habituels du droit de la fonction publique et ne remet pas en cause, en particulier, la place centrale qui occupe le statut.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :

DAJLOZ

Sites internet :

[La Commission de déontologie de la fonction publique](#)

DGAFP – [Module de sensibilisation à la déontologie](#) – Juillet 2016



La Gazette des communes propose un dossier juridique à ce sujet : [Déontologie des fonctionnaires : des obligations en évolution](#) [dossier remis à jour en juin 2018]

[La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique](#)

3 La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II)

3.1 Textes juridiques

Assemblée nationale

Dossier législatif

[En ligne sur internet](#)

[Circulaire du 19 juillet 2018](#) relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique

3.2 Articles

Untermaier, Elise

Les députés protecteurs de la déontologie : à propos de la loi Sapin II

in : Droit administratif, n°3, 2017, mars, p. 15-22

Résumé : La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II) parachève la réforme de la déontologie de la vie publique et économique. Les députés se sont emparés du projet de loi pour en faire un texte d'envergure : ils ont institué l'Agence française anticorruption, établi le statut général des lanceurs d'alerte et imposé la création d'un répertoire commun des représentants d'intérêts auprès des pouvoirs publics.

Villeneuve, Pierre

Régime du lanceur d'alerte dans la fonction publique : d'utiles précisions : à propos de la circulaire ministérielle relative à la procédure de signalement des alertes du 19 juillet 2018

In : La semaine juridique. Administrations et collectivités territoriales, n° 40, 2018, 8 octobre, p. 41-45

La circulaire du 19 juillet fixe selon l'auteur un corpus juridique pour le lanceur d'alerte dans la fonction publique et précise le champ d'application comme le régime juridique désormais applicable.

4 Documents sur la déontologie et les conflits d'intérêt dans la fonction publique



Zoom d'actualité sur

La mission mise en place à l'Assemblée nationale



Matras, Fabien ; Marleix, Olivier

Mission d'information sur la déontologie des fonctionnaires et l'encadrement des conflits d'intérêts

Paris : Assemblée nationale, 2018. – 95 p.

Pour répondre à une série de questions soulevées en marge des débats sur la loi pour la confiance dans la vie politique, la commission des lois de l'Assemblée nationale a décidé, le 2 août 2017, de créer une mission d'information sur la déontologie des fonctionnaires et l'encadrement des conflits d'intérêt

➤ **Dossier de l'Assemblée nationale** : [Fonction publique : déontologie des fonctionnaires et encadrement des conflits d'intérêts](#) : dossier traité

par Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- **Vie publique** : [Fonction publique : renforcer la culture de la déontologie](#)

Dossier d'actualité créé le 12/02/2018

4.1 Ouvrages



Aubin, Emmanuel

La déontologie dans la fonction publique

Paris : Gualino, 2017. - 204 p. ; 21 cm. - (Fonction publique)

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires renforce la déontologie des agents. Ciblée sur le fonctionnement de l'Administration et des établissements publics, la déontologie donne des repères aux managers et aux agents publics, afin de mettre en place une culture du risque juridique et pour prévenir les manquements professionnels.

174 AUB



Blachère, Philippe ; Gicquel Jean-Éric; avant-propos de Jean-Louis Nadal

Les grands textes de la déontologie de la vie publique

à jour au 1er mai 2017. - Paris : LGDJ, 2017. - 426 p. ; 24 cm

Contient : 4 grandes parties : la transparence de la vie publique, la déontologie politique (la Présidence de la République, la déontologie ministérielle, la déontologie des membres des assemblées parlementaires, la déontologie des élus locaux), la déontologie des magistrats (dans la magistrature judiciaire et dans la magistrature administrative, la magistrature financière), la déontologie administrative (la déontologie des fonctionnaires, la commission de déontologie de la fonction publique, la déontologie des membres des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes)

174 BLA



Blachère, Philippe (sous la direction de) ; préface de Jean Gicquel

Déontologie et droit public

Paris : LGDJ, 2014. - 225 p.. ; 24 cm

Contient : de la nécessité de renforcer et d'adapter le cadre déontologique de la fonction publique / Emilie Marcovici. La déontologie des membres des juridictions administratives / Sylvie Caudal. Déontologie et prison / Marianne Molinier-Dubost. Les nouveaux principes budgétaires : règles de droit ou règles déontologiques ? Damien Catteau.

Les contributions de cet ouvrage proposent une réflexion générale sur les liens entre la déontologie et les principales disciplines du droit public : le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit financier.

174 DEO



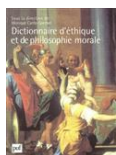
Boisvert, Yves (sous la direction de)

Éthique et gouvernance publique : principes, enjeux et défis

Montréal : Liber, 2011. - 331 p. ; 23 cm.

Ce livre aborde les enjeux et les défis éthiques que rencontrent les organisations publiques contemporaines et l'administration dans le cours normal de leur activité quotidienne : par exemple la tension entre le service public et le service à la clientèle, les préoccupations en matière d'intégrité, la laïcité, le développement durable, les standards de transparence, la gestion axée sur les résultats, la gestion de la performance, les défis de la gouvernance, la gestion des ressources humaines préoccupée d'équité, les profils de compétence, la compétence éthique ou encore le leadership éthique.

174 ETH

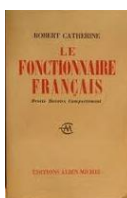


Canto-Sperber, Monique (sous la dir. de)

Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale

4e éd. revue et augmentée. - Paris : PUF, 2004. - 2 vol. (XXIX-2199 p.) ; 21 cm. - (Quadrige. Dicos poche)
Voir l'article « Déontologie », p. 474-477 dans le 1er volume.

US 17. DIC (1)



Catherine, Robert

Le Fonctionnaire français : introduction à une déontologie de la fonction publique

Nouvelle éd. - [Paris] : Sirey, 1973]. - 480 p. ; 22 cm

L'auteur étudie les droits et devoirs des fonctionnaires et les qualités qu'un agent public se doit d'avoir.
351.444 CAT



Centre d'expertise et de recherche administrative (Paris) / Strasbourg).
Ethique et déontologie dans l'administration publique moderne : colloque, Athènes, vendredi 9 décembre 2011 : Contributions des intervenants français.

Strasbourg ; Paris : ENA, 2011. - 46 p. ; 30 cm

La conférence a été inaugurée par le secrétaire général du Centre grec de l'Administration publique et des Collectivités locales (EKDDA), Nikolaos Georgarakis [sic Georgagakis]. L'ambassadeur de France en Grèce, Jean Loup Kuhn-Delforge, ainsi que le directeur de l'École nationale d'administration (ENA), Bernard Boucault, ont prononcé à cette occasion une allocution d'ouverture à laquelle ont assisté près de 130 hauts fonctionnaires et responsables de l'administration centrale et décentralisée.

Contient : Vers une gouvernance basée sur des valeurs : éthique et déontologie dans l'administration publique / Jean-Michel Lemoyne de Forges. Problèmes d'éthique et de déontologie dans l'administration publique / Edouard Geffray. Les mécanismes de contrôle et de sanction / Lionel Benache et Fabrice Larat (CERA, ENA). Vers une nouvelle éthique professionnelle et une nouvelle culture administrative / Samuel Vuelta Simon (ENM) et Eric Thevenon.

174 ETH



Centre national de la fonction publique territoriale (France) ; Association internationale des écoles et instituts d'administration

Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration

Paris : CNFPT, 2018. - 43 p. ; 30 cm.

Cette charte a été conçue comme un point de repère pour les agents sur le sens de l'action publique et donc sur le sens de leurs missions quotidiennes et la raison d'être des règles spécifiques à la fonction publique. Il aborde par ailleurs les différents enjeux de l'action publique : valeurs, principes déontologiques, finalités et responsabilités sociétales.

[Document en ligne](#)



Chambon, François ; Gaspon, Olivier.

La déontologie administrative : des valeurs du service public à un management de la prévention des risques

- 2e édition. - Paris : LGDJ, 2015. - 254 p. ; 21 cm. - (Systèmes. Pratique)

Identification des fondements tant historiques que sociologiques et juridiques de la déontologie administrative. Les auteurs plaident, sur la base de propositions concrètes, en faveur d'une déontologie administrative renouvelée, fondée davantage sur la responsabilisation que sur l'interdit. A jour du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

352.63 CHA



Code de la fonction publique commenté : Edition 2018 / annotations et commentaires de Serge Salon, Jean-Charles Savignac ; coordination éditoriale par Christelle de Gaudemont et Guillaume Paillet.

17e éd. - Paris : Dalloz, 2018. - XVI-2662-23 p. ; 20 cm. - (Codes Dalloz. Droit public)

Voir « loi n° 83-634 article 25 » et loi 2016-483 « des obligations et de la déontologie » p. 391-397.

US 352.63 COD



Conseil d'État

La fonction publique face à la déontologie, débats et enjeux : actes du colloque du 12 avril 2013

Paris : Berger-Levrault, 2013. - 40 p. ; 30 cm. - (Cahiers de la fonction publique ; 334)

Colloque présidé par Bernard Pêcheur, conseiller d'État. Intervenants : Mattias Guyomar, conseiller d'Etat, Jacques Arrighi de Casanova, président de la Commission de déontologie, Hugues Clepens, ancien administrateur territorial, co-rédacteur de la Charte de la déontologie des directeurs des collectivités territoriales, François Bérard, chef du service certification des établissements de santé (Haute autorité de santé) et Eirick Prairat, professeur de sciences de l'éducation à l'Université de Nancy 2.

174 FON



Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Commission de déontologie de la fonction publique de l'État : accès des agents publics au secteur privé : rapport d'activité 2016

Paris : DGAFP, 2017. - Pagination multiple ; 30 cm. - (Outils de la GRH)

[En ligne sur Internet](#)

Parution annuelle

174 COM



Dord, Olivier

Droit de la fonction publique

3ème éd. mise à jour. - Paris : PUF, 2017. - 388 p. ; 22 cm. - (Thémis. Droit)

Voir partie III, chapitre premier, « la déontologie du fonctionnaire, p. 213-256

342.068 DOR



Jean-Pierre, Didier

La déontologie de l'administration

Paris : PUF, 1999. - 127 p. ; 18 cm. - (Que sais-je ? ; 3447)

Propose l'étude de la déontologie de l'action administrative et de ses personnels à travers l'analyse des devoirs et des valeurs théoriques, historiques et juridiques.

174 DID



Moret-Bailly, Joël ; truchet Didier

Droit des déontologies

Paris : PUF, 2016. - XIX-466 p. ; 22 cm. - (Thémis. Droit)

Contient : dans cette partie dédiée à certaines professions, le titre II consacre son chapitre 2 aux fonctionnaires.

174 MOR



Nadal, Jean-Louis

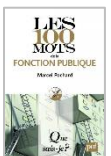
Renouer la confiance publique : rapport au Président de la République sur l'exemplarité des responsables publics

Rapport remis en janvier 2015. - Paris : La Documentation française, 2015. - 187 p. ; 30 cm

Ce rapport fait le bilan de la mission confiée à la haute autorité pour la transparence de la vie publique, présidée par monsieur Nadal ; à savoir dresser un état des lieux de la législation française et faire des recommandations en matière de probité et de transparence. Ce rapport fait des recommandations concernant notamment le cadre déontologique dans lequel les responsables publics exercent leurs fonctions.

[En ligne sur internet](#)

352.357 NAD



Pochard, Marcel

Les 100 mots de la fonction publique

Paris : PUF, 2011. - 127 p. ; 18 cm. - (Que sais-je ? ; 3919)

Définition de termes de "Pantouflage" à "Grille indiciaire" en passant par "Statut à vie" et "Non-renouvellement du départ d'un fonctionnaire sur deux" ou encore « **Déontologie** ».

352.63 POC



Potier, Vincent

Déontologie des élus et des fonctionnaires territoriaux : responsabilités, risques, obligations

Paris : Le Moniteur, 2015. - 223 p. ; 24 cm. - (Pratique du droit)

Guide des grands principes déontologiques et les cas concrets où il convient de les appliquer, tenant compte de la loi du 13 juillet 1983 sur le statut général des fonctionnaires ou encore la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et s'appuyant sur des fiches-métiers de la fonction publique, dans l'attente du vote de la future loi relative à la déontologie des fonctionnaires. Les deux premières parties sont consacrées au statut de la fonction publique territoriale (obligation de loyauté, de neutralité, mais aussi les sanctions liées au non-respect de ces principes), à la fonction d' élu local (ses devoirs en matière de déontologie, les droits qui lui sont reconnus...). La troisième présente les obligations déontologiques communes aux deux. Une dernière est enfin consacrée à la prévention des conflits déontologiques au niveau local.

342.068 POT



Simon, Jacky (coord.) ; préface de Martin Hirsch.

La déontologie des cadres publics : pour un service public responsable

Paris : SCEREN : CNDP, 2012. - 198 p. ; 21 cm. - (Profession cadre service public)

Contient : Hauts fonctionnaires d'État : des principes éthiques forts à la base de leur formation / Bernard Boucault, Fabrice Larat

Ce recueil rappelle l'existence de règles précises figurant dans le statut général et les statuts particuliers des fonctions publiques d'État, territoriale ou hospitalière, mais aussi dans des chartes de déontologie. Pour tous les cadres qui doivent agir efficacement et équitablement, mais qui seraient fascinés par ce qu'il y a de plus contestable dans la sphère privée -notamment marchande et financière-, cet ouvrage met en exergue des règles de comportement qui font la spécificité et l'honneur de la sphère publique. L'examen des démarches dans le domaine de la déontologie -voire l'éthique- montre son caractère inachevé et perfectible sans tomber dans le recours à un harcèlement textuel, sans sanctions réelles. Il appelle à une réaction individuelle et collective où le sens de la responsabilité est la réponse clé. Enfin, compte tenu de la proximité fonctionnelle des cadres avec le personnel politique, plusieurs développements mettent en évidence la difficulté dommageable pour le monde politique, en France et à l'étranger, à se doter de règles au moins aussi contraignantes que celles auxquelles les cadres sont astreints.

174 DEO



Yoko Yakembe, Placide . Mulamba, Benjamin Mbuyi
Déontologie des fonctionnaires internationaux : notes de cours à l'usage des étudiants en droit

Paris : L'Harmattan, 2013. - 135 p. ; 22 cm. - (Notes de cours)

L'ouvrage étudie les devoirs du fonctionnaire international dans son comportement à l'égard d'autres fonctionnaires internationaux, de l'organisation qui l'emploie, des États membres de celle-ci, d'autres institutions internationales, de son État d'origine et de l'État d'affectation.

352.63 YOK

4.2 Articles et chapitre d'ouvrage

Azouaou, Philippe

L'indiscrétion des fonctionnaires

in : L' Actualité juridique. Fonctions publiques (AJFP) , n° 5, 2014, septembre-octobre, p. 268-276

L'obligation de discrétion est souvent distinguée du secret professionnel. Celui-ci protégerait l'administré tandis que celle-là préserverait les intérêts de l'administration. Il ressort pourtant de l'observation du droit positif que l'obligation de discrétion vise autant à protéger l'un que l'autre, puisqu'elle interdit au fonctionnaire de révéler les secrets de l'administration et ceux des administrés. Un fonctionnaire qui les trahit commet une indiscrétion et s'expose à des sanctions disciplinaires. Mais l'indiscrétion n'est pas toujours une action proscrite. La révélation d'un secret est parfois un droit, voire une obligation, et avec les nouvelles dispositions législatives relatives aux lanceurs d'alerte, elle tend à devenir, dans certains cas, un devoir.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Batazzi, Laetitia

L'interférence d'internet dans les obligations déontologiques

in : Les Cahiers juridiques des collectivités territoriales et des associations, n° 152, 2011-2012, décembre-janvier, p. 24-26

Contient : Rappel des textes juridiques.

Eu égard à l'obligation de neutralité et aux devoirs de réserve auxquels il est soumis, un fonctionnaire doit faire un usage prudent, modéré d'internet dans le cadre professionnel, mais aussi en dehors de ses heures de service.

Beauvois, Roger

Le contrôle de la déontologie des forces de police par la commission nationale de déontologie de la sécurité

In : Archives de politique criminelle 1/2011 (n° 33), p. 49-62.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Bernard, Paul

L'éthique de la chose publique (dans la partie « les vocations et les valeurs du service »)

In : Le Préfet de la République, 1992, pp. 153-164 (cote : 352.288 BER)

Cavaniol, Aude.

Le fonctionnaire internaute est-il affranchi de ses obligations déontologiques ?

in : L'Actualité juridique. Droit administratif (AJDA), n° 5, 2011, 14 février, p. 252-258

Contrairement à une idée répandue, les fonctionnaires ne sont pas exonérés du respect de leurs obligations déontologiques lorsqu'ils sont confrontés à l'utilisation des nouveaux moyens de communication (internet, courriels, création de blogs, participation à des forums de discussion...). L'administration, sous le contrôle du juge, tend en effet, de plus en plus, à sanctionner tout manquement à de telles règles que ce soit dans le cadre professionnel ou dans celui de la vie privée.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Chauvet, Clément

Fonctionnaire, obéir / désobéir

in : Pouvoirs, n° 155, 2015, p. 149-160

L'auteur décrypte finement les droits et devoirs des fonctionnaires en s'attachant à mettre en lumière les devoirs de désobéissance et d'obéissance.

Conditions éthiques de l'interface politico-administrative en régime démocratique

In : Ethique publique, vol. 20, n° 1, 2018

Voir en particulier : Enjeux démocratiques et éthiques de l'interface politico-administrative au Québec / Benoît Rigaud. La conciliation assurée par le centre : le rôle du Conseil d'État en France / Olivier Pluen, Les réformes de l'encadrement juridique des cabinets ministériels en France : quelle amélioration de la transparence et de la probité ? / Frédéric Edel

[En ligne](#)

Contrôles internes des inspections : dossier

in : Les Cahiers de la fonction publique et de l'administration, n° 308, 2011, février, p. 5-27

Contient : Contrôle de l'administration et inspections générales / Christian Vigouroux. L'Inspection générale de l'administration : vers une structuration de l'activité / Corinne Desforges. Le contrôle interne et l'analyse des risques au coeur des interventions du CGEFI / Isabelle Roux-Trescases. La certification des comptes / Jean-Charles Savignac. La réforme du Conseil supérieur de la magistrature : vers de nouveaux équilibres / Peimane Ghalech-Marzban. De nouvelles fondations pour la déontologie publique française / Alexandre Lallet. Mise en place de fonctions d'audit interne et d'inspection générale / Jean-Marc Le Gall.

Afin de vérifier que l'administration agit bien dans l'intérêt général, celle-ci s'est dotée d'organes variés de contrôle. Après une réflexion générale sur l'exercice du contrôle administratif, ce dossier décline des articles consacrés à l'Inspection générale de l'administration (IGA), au Contrôle général économique et financier (CGEFI), à la certification des comptes, au Conseil supérieur de la magistrature, au renforcement des exigences déontologiques au sein de la sphère publique, au développement du contrôle interne dans les services départementaux.

La déontologie des fonctionnaires

in : IGPDE Concours interne et troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration, n° 4, tome 1, 2017, p. 30-34

Deschamps, Emmanuelle

L'État exemplaire : slogan ou nouveau principe ?

in : Revue française d'administration publique, n° 143, 2012, p. 829-845

La référence à l'État exemplaire s'est beaucoup multipliée dans le discours politique depuis une décennie et cette exemplarité est désormais affichée par les plus hauts responsables de l'État comme un véritable devoir. Cet article vise à retracer l'origine, la signification, le champ et la méthode de "l'État exemplaire" pour montrer que, bien plus que d'une simple déclamation, on est en présence d'un nouveau principe de l'action publique qui vise à conjuguer les préoccupations économiques et éthiques. Au regard des changements actés ou en perspective, il s'agit tout autant de plier les administrations étatiques aux exigences du développement durable que de rendre le statut et le comportement des élites politiques plus acceptables aux yeux de l'opinion publique.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Dupic Emmanuel

Un nouveau code de déontologie commun à la police nationale et à la gendarmerie nationale

In : Les Petites Affiches n° 5, du 07 janvier 2014, p. 8 à 13

Ecole nationale d'administration [ENA]

La déontologie du fonctionnaire : actes du colloque du 7 novembre 1996

Paris : Berger-Levrault, 1997. - 120 p. ; 25 cm.. - (Cahiers de la fonction publique ; numéro spécial 1997, supplément au n° 153, janvier 1997)

Compte rendu des trois tables-rondes : La déontologie et les principes du service public ; La déontologie et l'argent ; La déontologie et la politique.

Ethique et vie publique : [dossier]

in : L'ENA hors les murs , n° 444, 2014, septembre, p. 2-35

Contient : Ethique et vie publique / Jean-Christophe Garcia. Les règles françaises en matière de conflits d'intérêts sont-elles satisfaisantes ? / Jean-Marc Sauvé. L'apport de la loi du 11 octobre 2013 n°2013-907 à la définition du conflit d'intérêts / Marc Segonds. Le dispositif français de lutte contre les conflits d'intérêt est-il suffisant ? / Christine Lazerges. Le rôle de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique / Jean-Louis Nadal. Que changent les nouvelles modalités de la désignation des membres du CSA ? / Martine Lombard. L'enseignement éthique et déontologique à l'ENA / Eric Pélisson. Ethique dans les opérations de guerre / Nicolas de Lardemelle. Déontologie de l'Assemblée nationale, à quoi ça sert ? / Noëlle Lenoir. Gestion pratique de la déontologie dans les achats : l'exemple de la direction des achats du groupe Société générale / André Sépaniak, Sophie Moreau. Un exemple allemand ? / Valéry Turcey. Transparence, confidentialité et citoyenneté - enjeux contemporains de la morale publique / Otfried Hoffe. Faut-il diminuer la rémunération des élus ? / Bernard Poujade.

La fonction publique face à la déontologie : dossier

in : Les Cahiers de la fonction publique et de l'administration, n° 331, 2013, avril, p. 28-53

Contient : Pour une déontologie assumée de la fonction publique/ Jean-Marc Sauvé. Déontologie des cadres publics et rapport Jospin/ Jacky Simon. Les forces publiques de sécurité intérieure ont-elles une déontologie ?/ Frédéric Debove. Le temps est venu d'introduire une déontologie dans les métiers de l'enseignement/ Eirik Prairat. Comment concilier éthique, responsabilité et efficacité / Général Benoît Royal. Sur l'avis n°2012/10 du 1er février 2013 du collège de la déontologie des membres de la juridiction administrative / Pascale Gonod.

La déontologie implique d'abord une somme de devoirs et d'obligations à l'égard du service et en particulier de son chef. Il s'agit avant tout d'une éthique qui joue vis-à-vis de l'institution. Mais précisément parce que cette institution est au service de l'intérêt général, l'impératif déontologique recouvre également un ensemble de bonnes pratiques tournées vers l'extérieur : les usagers du service public, la collectivité des citoyens. Mais cette double exigence envers l'institution comme envers ceux qu'elle sert ne doit pas occulter la troisième dimension de la déontologie : il s'agit aussi, et peut-être même d'abord, d'une exigence envers soi-même. Comme son nom l'indique, le fonctionnaire doit s'effacer derrière sa fonction, savoir neutraliser ses convictions personnelles sans perdre sa vocation. Ce dossier témoigne de la montée en puissance des questions de déontologie dans la fonction publique comme de la volonté assumée d'en prendre la mesure, au plus haut niveau, afin d'y apporter les réponses appropriées.

Des innovations dans la fonction publique : dossier

in : Revue française de droit administratif (RFDA) , n° 3, 2018, mai-juin, p. 411-440

Contient en particulier : La rénovation du cadre déontologique de la fonction publique / Olivier Dord. L'approfondissement des droits statutaires depuis la loi Déontologie du 20 avril 2016/ Sylvain Niquèce.

Ce dossier propose une analyse détaillée de la loi relative à la déontologie des fonctionnaires (enrichissement du corpus déontologique statutaire, extension des garants de la déontologie de la fonction publique...), un article dédié aux droits statutaires, et également un texte consacré au magistrats judiciaires et à l'évolution de leur statut.

Jean-Pierre, Didier

Déontologie : errances de la vie privée et poursuites disciplinaires : essai de typologie des critères utilisés par la jurisprudence : note

in : La semaine juridique. Administrations et collectivités territoriales, n° 50, 2006, 11 décembre, p.1634-1637

Résumé : Deux arrêts récents du Conseil d'État (25 octobre 2006, Michel C., n° 286360 et 27 juillet 2006, Agglomération région de Compiègne, n° 288911) illustrent le principe selon lequel la vie privée de l'agent public n'est pas étrangère au service.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Jean-Pierre, Didier

Discipline et déontologie : faut-il moderniser le droit disciplinaire des fonctionnaires ?

In : Fonction publique : les trente ans du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales / sous la direction de Joël Mekhantar. - Paris : MA éditions, 2017

Reprend les actes du colloque international de Dijon les 18 et 19 septembre 2014

Jean-Pierre, Didier

Activités privées : acte II de la nouvelle déontologie des agents publics : le décret relatif à l'exercice d'activités privées

in : La semaine juridique. Administrations et collectivités territoriales, n° 22, 2007, 28 mai, p. 35-37

Note sur le décret du 26 avril 2007 : définition des activités interdites, saisine de la Commission de déontologie.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Jean-Pierre, Didier

Activités privées : acte III de la nouvelle déontologie des agents publics : le décret relatif au cumul d'activités

in : La semaine juridique. Administrations et collectivités territoriales, n° 22, 2007, 28 mai, p. 37-39

Note sur le décret du 2 mai 2007 : définition des activités interdites, saisine de la Commission de déontologie.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Mamoudy, Olga

Les avis et recommandations du collège de déontologie de la juridiction administrative

in : Revue française de droit administratif (RFDA) , n° 2, 2015, mars-avril, p. 368-385

En 2011, la juridiction administrative a adopté une charte de déontologie, qui s'inscrit dans un cadre commun à l'ensemble de la fonction publique consistant à formaliser les principes déontologiques applicables. La charte de déontologie de la justice administrative comprend une disposition particulière : la création d'un collège de déontologie chargé "d'éclairer les membres de la juridiction administrative sur les principes et bonnes pratiques". L'étude des avis et recommandations de ce collège révèle et synthétise les grandes questions déontologiques posées et les réponses données.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Nayer, André

L'administration aux prises avec l'éthique et la déontologie. Conclusions de la journée d'étude du 27 octobre 2010

In : Pyramides, n°22, 2011

[En ligne](#)

Obéissance, loyauté, réserve : trois devoirs du fonctionnaire : dossier

in : Les Cahiers de la fonction publique et de l'administration, n° 289, 2009, mai, p. 7-19

Contient : Devoirs du fonctionnaire et action administrative : quel renouveau ? / Pascale Gonod. Le devoir d'obéissance du fonctionnaire / Serge Salon. De la loyauté de l'agent public / Christian Vigouroux. Opinion, expression et neutralité du service public / Serge Salon.

La déontologie recouvre l'énoncé et la mise en pratique des devoirs professionnels en vue du bon exercice des fonctions. Comment combiner le respect de ces principes traditionnels avec les nouveaux modes de l'action administrative ? En revisitant, dans le contexte actuel, la portée des obligations déontologiques d'obéissance, de réserve et de loyauté des fonctionnaires, ce dossier s'attache à comprendre cet enjeu quotidien pour l'administration comme structure, comme pour les hommes et les femmes qui l'incarnent.

Piroux, Alexandre ; Wilkin, Luc (sous la dir. de)

Éthique publique et administrative : la déconvenue ? : [Dossier]

in : Pyramides, n° 22, 2011-2, 157 p.

Contient : Mentir ou tricher : perte du sens moral ou professionnel exemplaire ? Déontologisme et conséquentialisme en éthique professionnelle : Pierre-Frédéric Daled. La privatisation de l'éthique administrative / Alexandre Piroux. L'administration aux prises avec l'éthique et la déontologie / André Nayer.

Potier, Vincent ; Juan, Gwénaëlle ; Bennisr, Sabra ; Korb, Andreas

Les principes déontologiques

In : Le sens de l'action publique . - Paris : CNFPT, [2018]. - pp. 137-173 (cote : 352 SEN)

Voir en particulier « Des confusions entre valeurs et principes déontologiques » et « Les principes déontologique sont créateurs de sens »

[En ligne](#)

Pringault, Stephen

L'obligation de réserve des agents publics face au devoir de dénonciation d'infractions pénales : une inadaptation du droit français à la problématique du whistleblowing

in : Droit administratif, n° 4, 2012, avril, p. 13-17

Le thème de la conciliation entre la réserve et la dénonciation dans la fonction publique est une question d'actualité jurisprudentielle brûlante et sur laquelle la doctrine reste pour l'heure largement muette. La pratique américaine du "whistleblowing", ou devoir d'alerte éthique, à laquelle la Cour européenne des droits de l'homme accorde la protection de la liberté d'expression, peine à trouver droit de cité dans le droit français. L'auteur éclaire ici cette contradiction.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Tessier, Emmanuel

L'instauration d'un référent déontologue dans la fonction publique

In : Petites affiches, n° 189-190, 2017, 21-22 septembre, p. 9-10

Le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 instaure le droit pour tous les agents publics de consulter le référent déontologue. Il y a dans chacune des fonctions publiques. Il soit se voir confier une lettre de mission précise par son chef de service, lettre précisant les contours mais aussi les risques inhérents à cette fonction.

Vigouroux, Christian

La déontologie du fonctionnaire aujourd'hui

In : ENA hors les murs, novembre 2013

Fait partie d'un dossier intitulé : « Les défis de la fonction publique »

Vigouroux, Christian

Chartes et/ou codes de déontologie et responsabilisation

In : La semaine juridique – éd. administration et collectivités territoriales, n°10-11, 9 mars 2015

Actes du colloque LERAP, 20 et 21 novembre 2014, Tours.

Quatre principes, quatre références, 4 éléments constitutifs et quatre conditions déontologiques s'imposent à tout agent public

Accès réservé aux publics de l'Ecole



4.3 Déontologie dans la haute fonction publique

4.3.1 Déontologie des hauts fonctionnaires

4.3.1.1 Ouvrages



Confédération française démocratique du travail. Union confédérale des ingénieurs et cadres

Quelle haute fonction publique pour demain ? : Pour un Etat efficace : actes du colloque 2000

Paris : CFDT, 2000. - 67 p. ; 24 cm

L'Etat et ses fonctions. Modernisation de l'administration et cadres de la haute fonction publique. Pour un Etat stratège et partenaire / Nicole Notat. L'Etat et ses cadres. Formation initiale et continue, recrutement. Parcours professionnels et déroulement de carrière. Réduction du temps de travail et organisation du travail. Déontologie et responsabilité des hauts fonctionnaires. Les cadres de la fonction publique à la recherche d'une reconnaissance sociale et professionnelle / Luc Rouban. Pour une déontologie de l'action / François Chambon. Une nouvelle donne pour la fonction publique d'encadrement et de conception ? / Nicolas Tenzer. Le syndicalisme des cadres des fonctions publiques. Quelle organisation collective pour des hauts fonctionnaires ? Pourquoi faire ? [il est question de la section syndicale élèves-ENA]. Moderniser notre responsabilité / François Fayol.

352.66 QUE



Conseil D'État

Charte de déontologie des membres de la juridiction administrative : principes et bonnes pratiques

Paris : Conseil d'Etat, 2017 - 19 p.

[En ligne sur Internet](#)

Il est à noter que les avis et recommandations en la matière rendus par le Conseil d'Etat sont directement [consultables](#) sur son site



France, Pierre ; Vauchez, Antoine

Sphère publique, intérêts privés : enquête sur un grand brouillage

Paris : Presses de Sciences-Po, 2017. - 196 p. ; 21 cm. - (Collection académique)

Une enquête sociologique sur les accointances entre de hauts fonctionnaires et des grandes entreprises privées, qui rendent de plus en plus floues les frontières entre public et privé dans un contexte de remodelage libéral de l'Etat français. Ces nouvelles politiques d'influence sont incarnées par la figure de l'avocat d'affaires et se manifestent dans des affaires récentes (Tapie, Areva, etc.).

352.3 FRA

4.3.1.2 Articles

Breuil, Pierre

Le métier de préfet et sa déontologie

In : Administration, n°152, p. 140-147, 1991

Larat, Fabrice

Quelle place pour les vertus dans l'administration publique ? Le rôle de la formation dans le développement d'une culture éthique chez les hauts fonctionnaires

In : Ethique publique, vol. 15 n°2, 2013

[En ligne](#)

Sauvé, Jean-Marc

Quelle déontologie pour les hauts fonctionnaires ?

in : Revue française d'administration publique, n° 147, 2013, p. 725-745

La déontologie doit être au cœur de l'action des fonctionnaires et, plus particulièrement, de ceux d'entre eux qui exercent les responsabilités les plus importantes. En France, les régimes répressifs n'étant ni suffisants, ni pleinement efficaces, il apparaît nécessaire de mettre en place une stratégie globale de prévention des conflits d'intérêts s'appuyant non seulement sur des instruments normatifs traditionnels, mais aussi et surtout de droit souple. Cette stratégie implique notamment l'adoption d'une définition des conflits d'intérêt et d'une meilleure identification des situations critiques ou problématiques, ainsi qu'une externalisation partielle des questions de déontologie. Sont ensuite présentées différentes illustrations d'exigences déontologiques applicables au fonctionnaire dans ses rapports avec le politique, la hiérarchie, les intérêts privés et l'espace public.

Texte correspondant à l'intervention de Jean-Marc Sauvé à l'École nationale d'administration, le 27 mars 2013, mise en ligne sur le site du Conseil d'État :

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Sauvé, Jean-Marc

Quelle déontologie pour les hauts fonctionnaires ? Intervention à l'ENA le 27 mars 2013

[En ligne](#)

4.3.2 Le pantouflage

4.3.2.1 Ouvrages



Grand, Isabelle ; Juan, Salvador ; Vignet, Julien (Dir)

La technocratie en France : une nouvelle classe dirigeante ?

Lormont : Le bord de l'eau, 2015. - 256 p. ; 23 cm. - (Documents)

Voir en particulier : « Du pantouflage à la circulation des élites dirigeantes »,

305.52 GRA



Jauvert, Vincent

Les intouchables d'État

Paris : R. Laffont, 2018. - 244 p. ; 22 cm.

Voir en particulier la partie « Affaires publiques très privées » qui relate des exemples de pantouflage puis retour dans des postes de hauts fonctionnaires, pp. 185-196

352.64 JAU



Mauduit, Laurent

La caste : enquête sur cette haute fonction publique qui a pris le pouvoir

Paris : La Découverte, 2018. - 350 p. ; 21 cm. - (Cahiers libres, 0526-8370)

Voir en particulier le chapitre « Hold up sur le CAC 40 », pp.17-40

352.64 MAU



Sénat

Création d'une commission d'enquête sur les mutations de la haute fonction publique et leurs conséquences sur le fonctionnement des institutions de la République : proposition de résolution / présentée par Pierre-Yves Collombat, Eliane Assassi, Esther Benbassa... [et al.].

Paris : Sénat, 2018. - 11 p. ; 24 cm. - (Les rapports du Sénat ; 371)

Traite de 5 domaines dont : « mieux contrôler les départs vers le secteur privé »

[Document en ligne](#)

4.3.2.2 Articles

[Carrière publique, carrière privée] Paroles d'énarques : dossier

in : L'ENA hors les murs , n° 421, 2012, mai, p. 2-17

Contient : Paroles d'énarques / Christophe Stener. On ne construit pas le futur à coups de notes en deux parties / Laurent Alexandre. Réfléchir avant de partir dans le privé / Cédric Bannel. Faire des stages, faire des stages ! / Jean-Dominique Comolli. Le "terrain de jeu" est le monde / Dominique-Jean Chertier. A L'ENA, on apprend à apprendre / Philippe Crouzet. Ce que m'a apporté l'Ecole / François-Bernard Denizot. S'investir dans le "privé non profitable" / Simone Helbersdat Harari. Une formation importante et une ouverture intellectuelle / Bruno Lafont. Foncez... écoutez votre instinct / Alexandre Lazareff. Suivez votre intuition et vos désirs / Véronique Morali. Soyez libres ! / Matthieu Pigasse. Rester humble car le monde est compliqué / Stéphane Richard. Apprendre à maîtriser les risques et motiver les hommes / Jean-Philippe Saint-Geours.

Le Cercle ENA-Entreprise a interrogé des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration (ENA) pour connaître leurs motivations dans le choix d'une carrière dans le secteur privé plutôt que de continuer dans le secteur public, sur leur analyse de la capacité de l'ENA à préparer au management privé en indiquant le cas échéant les différences, selon eux, avec le management public, et enfin sur les améliorations éventuelles à apporter dans la formation des élèves. Ce dossier réunit les témoignages recueillis.

Bouzidi, Btissam ; Gary-Bobo, Robert ; Kamionka, Thierry... [et al.]

Le pantouflage des énarques : une première analyse statistique

in : Revue française d'économie (RFE), vol. 25, n° 3, 2011, janvier, p. 115-146

Cette étude porte sur un échantillon d'administrateurs civils issus de l'ENA et affectés au Ministère de l'économie et des finances entre 1960 et 1992. Les données sont fondées sur l'analyse des CV des personnes entre 1960 et 2002 et permettent d'étudier les carrières administratives et les passages dans le secteur privé. Au bout de 20 ans de carrière, 40 % de ces administrateurs civils ont fait au moins 1 passage dans le privé. L'étude montre que les administrateurs civils issus de l'ENA et sortis au Ministère des finances passent en moyenne 86 % de leur carrière dans le secteur public et connaissent en moyenne un épisode dans le privé suivi d'un retour dans le public. La majorité des personnes qui quittent le ministère le font pour des postes de direction ou de PDG, mais ces postes appartiennent pour l'essentiel au secteur public (10 % seulement dans le privé).

Hartmann, Michael

Internationalisation des élites économiques

in : Problèmes économiques , n° 3040, 2012, 28 mars, p. 43-51

S'appuyant sur une étude empirique auprès des dirigeants des 100 plus grandes entreprises dans huit pays, cet article montre que l'internationalisation des élites économiques reste très limitée, avec quelques différences d'un pays à l'autre. Le cadre national et étatique prédomine. Tout particulièrement en France où le passage de la haute administration aux postes de direction des entreprises ("le pantouflage") est un phénomène courant. Près d'un tiers des PDG français, après des études à l'Ecole nationale d'administration (ENA) ou Polytechnique, ne sont pas entrés

directement dans une entreprise mais ont rejoint d'abord l'un des grands corps des hautes institutions de l'administration publique.

Pian, Francis

Mobilité et déontologie : les règles d'accès des agents publics au secteur privé

in : Revue Lamy des collectivités territoriales, n° 42, 2009, janvier, p. 31-35

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique modifie le Code pénal et la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques. Ainsi elle crée une seule commission de déontologie de la fonction publique (CDFP) et assouplit la notion de prise illégale d'intérêts ainsi que les possibilités de cumul d'activités. Présentation de la composition, de la mission et des activités de cette commission.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Teitgen-Colly. Catherine

Déontologie et pantouflage dans la haute fonction publique : l'exemple du Conseil d'Etat

In : Mélanges en l'honneur du Professeur Gérard Marcou. - Paris : IRJS Editions, 2017. - 1185 p. ; 24 cm. - (Bibliothèque de l'IRJS - André Tunc)

4.4 La déontologie dans différents ministères et administrations

Conseil d'État, page dédiée à la déontologie des membres de la juridiction administrative

[En ligne](#)

Décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

[En ligne](#)

Décision du 17 février 2017 portant adoption de la charte de déontologie de l'inspection générale de l'administration

[En ligne](#)

Décision n° 2013-431 du 31 décembre 2013 portant adoption du code de déontologie du Défenseur des droits

[En ligne](#)

Décret n° 86-592 du 18 mars 1986 portant code de déontologie de la police nationale

[En ligne](#)

A noter : le code de déontologie commun à la police et à la gendarmerie nationales se retrouvent dans le code de la sécurité intérieure est entré en vigueur en janvier 2014.

[Lien vers le document](#)

Décret n° 2010-1711 du 30 décembre 2010 portant code de déontologie du service public pénitentiaire

[En ligne](#)

La déontologie à l'IGAS

[En ligne](#)

Abécédaire réalisé à partir du Guide de déontologie du Quai d'Orsay

[En ligne](#)

Jeannot, Ane

Le Code de déontologie de la police nationale et de la gendarmerie nationale

In : La semaine juridique – éd. administration et collectivités territoriales, n°10-11, 9 mars 2015

Actes du colloque LERAP, 20 et 21 novembre 2014, Tours.

Accès réservé aux publics de l'Ecole



Taillefait Antony

Déontologie des fonctionnaires et principes du service public de l'éducation nationale

Mars 2010

[En ligne](#)

4.5 Interventions et conférences sur la déontologie

Bidar, Abdennour ; Champion, Marie-Danièle ; Simon, Jacky
Éthique et déontologie du fonctionnaire

ESEN, février 2014

Intervention d'une durée de 1h30 minutes

Comprend : Droits et obligations des fonctionnaires - Interview d'Anicet Le Pors, ancien ministre de la fonction publique - De la nécessité de plus de déontologie ? - Interview de Bernard Pêcheur, président de section au Conseil d'État - Des principes mis à l'épreuve sur le terrain d'exercice -

[En ligne](#)

Charles, Christophe

Éthique et déontologie du cadre dans la fonction publique

ESEN, mai 2016

Conférence d'une durée de 58 minutes

Comprend : Agir en conformité avec le droit - Éthique et déontologie - Ensemble des règles - Loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires - Reconnaissance de nouvelles valeurs, sources de déontologie des fonctionnaires - Des obligations et des principes - La consécration des obligations - Attachement des agents publics aux principes de neutralité et de laïcité - Mise en place de mécanismes de prévention des conflits d'intérêt - Stratégie de prévention - Définition des conflits d'intérêt - Obligation de prévention des conflits d'intérêt - Garantie d'un déroulement de carrière normal - Mise en place d'obligations renforcées.

[En ligne](#)

Pochard, Marcel

Comment assurer la probité et l'impartialité des agents publics dans l'administration publique du XXIème siècle ?

Conseil d'État, juillet 2007

[En ligne](#)

Raimbault, Philippe

Valeurs, éthique déontologie : notion fondamentales

ESEN, novembre 2010.

Intervention d'une durée de 16 minutes

[En ligne](#)

Sauvé, Jean-Marc, Vice-président du Conseil d'État

Intervention lors du colloque "Juger, administrer à l'aune de la déontologie"

Cette intervention a été faite à l'occasion de la conférence nationale des présidents de la juridiction administrative, Université de Strasbourg, vendredi 3 juin 2016

[En ligne](#)

4.6 Les conflits d'intérêt

4.6.1 Ouvrages et rapport



Cassia, Paul

Conflits d'intérêt : les liaisons dangereuses de la République

Paris : O. Jacob, 2014. - 179 p. ; 21 cm.. - (Corpus). - (Document)

Se fondant sur l'actualité politique, l'auteur dénonce les failles des dispositifs actuels à travers la mise en lumière des conflits d'intérêts. Il milite en faveur d'une moralisation de la vie publique et propose une réforme globale permettant d'y parvenir.

353.46 CAS



Moret-Bailly, Joël

Les conflits d'intérêts : définir, gérer, sanctionner

Paris : LGDJ, 2014. - 228 p. ; 20 cm. - (Forum)

Les conflits d'intérêts font pour certains d'entre eux, la une des journaux. C'est ainsi que ces dernières années se sont succédées les « affaires » Woerth, Pérol, du Médiateur, ou de l'arbitrage du Crédit lyonnais. Dans les facultés de droit, le thème des conflits d'intérêts s'est également imposé à propos de questions plus classiques relevant des droits civil, administratif, constitutionnel, pénal, processuel, de la santé, telles les obligations du mandataire, du chef d'entreprise ou de l'arbitre, l'expertise en santé, les obligations des fonctionnaires... Le présent ouvrage se veut transversal et synthétique, instrument de compréhension et de questionnement d'une problématique non encore stabilisée. Il peut en outre constituer un apport et un outil utile pour la pratique, cherchant à la faire bénéficier des enrichissements réciproques de réflexions élaborées dans différents champs du droit.

364.13 MOR



Sénat

Proposition de loi sur la Prévention des conflits d'intérêts liés à la mobilité des hauts fonctionnaires : proposition de loi visant à renforcer la prévention des conflits d'intérêts liés à la mobilité des hauts fonctionnaires / présentée par Jean-Claude Requier, Nathalie Delattre, Guillaume Arnell ... [et al.] ; envoyée à la commission des lois.

- Paris : Sénat, 2018. - 9 p. ; 24 cm. - (Les rapports du Sénat ; 205)

352.64 PRE

[En ligne](#)

[Dossier législatif suite à cette proposition](#)

4.6.2 Articles

Conflits d'intérêts et déontologie : dossier

in : L'Actualité juridique. Droit administratif (AJDA) , n° 16, 2012, 30 avril, p. 861-882

Contient : Conflits d'intérêts et déontologie dans le secteur public / Jean-Marc Sauvé. Actualité et enjeux / Joël Moret-Bailly et Didier Truchet. La notion de conflit d'intérêts / Charles-Louis Vier. A propos de la charte de déontologie des membres de la juridiction administrative / Christian Vigouroux et Pascale Gonod. La charte de déontologie des juridictions financières / Marie-Thérèse Cornette.

Résumé : Si la notion de conflit d'intérêts est connue de longue date, l'actualité a mis en lumière le risque de voir le secteur public concerné par une question que le droit public n'avait abordé que très indirectement. A partir du rapport de la Commission de réflexion sur la prévention des conflits d'intérêts de 2011, un travail d'ensemble a été engagé visant à construire en ce sens une déontologie rigoureuse de la vie publique. Les chartes de déontologie des juridictions administratives et financières illustrent à la fois les difficultés et les apports de cette démarche nouvelle.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :



Kerléo, Jean-François

Le droit gouvernemental à l'épreuve de la déontologie : une loi financière et juridique

in : L'Actualité juridique. Droit administratif (AJDA) , n° 34, 2018, 15 octobre, p. 1944-1949

En imposant de manière inédite une définition des conflits d'intérêts, la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique bouleverse l'autonomie organisationnelle du pouvoir exécutif. Au-delà du contrôle de la situation personnelle des membres du gouvernement par le biais des déclarations d'intérêts ou des mandats financiers, les exigences déontologiques contribuent directement à la répartition des attributions ministérielles, en multipliant les hypothèses de restriction ou d'abstention. En tant que composante du droit gouvernemental, la déontologie questionne la rationalité du pouvoir exécutif, les relations des ministres avec leurs cabinets et leurs administrations, ainsi que le statut de ces derniers.

Qazbir, Hanan

Le conflit d'intérêts dans le droit de la fonction publique

in : L' Actualité juridique. Fonctions publiques (AJFP) , n° 5, 2014, septembre-octobre, p. 277-284

La notion de conflit d'intérêts est au cœur d'importantes réformes en cours. Elle se trouve autant dans la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique que dans le projet de loi du 17 juillet 2013 sur la déontologie. Si le conflit d'intérêts a été défini par le Conseil d'Etat voici plus de soixante ans, c'est sous l'influence des conventions internationales qu'il intègre enfin le droit de la fonction publique en perspective d'autres réformes annoncées.

Accès réservé aux publics de l'Ecole :

5 La déontologie de la fonction publique dans d'autres États

5.1 Articles

De Schrijver, Annelies and Maesschalck, Jeroen

A New Definition and Conceptualization of Ethical Competence

In : Menzel D., Cooper T. (Eds.), *Achieving ethical competence for public service leadership*, 2013

Chapt. 2. Armonk (NY): M.E. Sharpe, 29-51

[En ligne sur internet](#)

Lenoir, Noëlle

Déontologues en Europe : confronter le modèle français au modèle britannique

in : *Revue de l'Union européenne*, n° 574, 2014, janvier, p. 4-12

Le développement de la déontologie parlementaire s'est traduit, dans les pays de l'Union européenne, par diverses manières d'énoncer les impératifs déontologiques du mandat parlementaire. Certains États membres se sont dotés de codes de déontologie ou de codes de conduite ; d'autres font usage des règlements intérieurs des assemblées ("rules of procedure"), ou encore disposent de lois. Le Parlement européen lui-même a mis en place un dispositif déontologique, dont l'efficacité souffre cependant d'un manque de contrôle. Le contrôle du respect des règles déontologiques, en effet, ne passe pas forcément par un organe dédié, et rares sont les pays, même à l'international, qui ont choisi de confier le contrôle de l'éthique parlementaire à des autorités indépendantes. Le Royaume-Uni et la France sont les seuls pays européens ayant opté pour cette formule. Cet article s'attache à la comparaison des dispositifs français et britanniques. Il est intéressant de noter que si les structures mises en place sont dans les deux cas complexes, et les rôles des organes chargés de la déontologie comparables, leurs modes d'action sont en revanche assez différents, les exigences en matière de transparence apparaissant plus fortes au Royaume-Uni qu'en France

5.2 Codes de déontologie étrangers

Belgique

Cadre déontologique pour les agents de la fonction publique administrative fédérale

[En ligne sur internet](#)

Canada

Code de valeurs et d'éthique du secteur public

[En ligne sur internet](#)

Croatie

Code of ethics for the civil servants

[En ligne sur internet](#)

Grande-Bretagne

The Civil service code

[En ligne sur internet](#)

Grèce

The Greek Civil Servants' Code of Ethics

[En ligne sur internet](#)

Irlande

Civil Service Code of Standards and Behaviour

[En ligne sur internet](#)

USA

[United States government ethics](#)

Son but est notamment de prévenir tous les conflits d'intérêt et de proposer des programmes de formation à la déontologie

Institution européenne et organisations internationales :

Commission européenne.

[Code de conduite du personnel de l'UE](#)

[Décision de la Commission du 31.1.2018 relative à un code de conduite des membres de la Commission européenne](#)

OCDE

[Ethics Codes and Codes of Conduct in OECD Countries](#)

Contient "Recent ethics codes and codes of conduct for public servants" et "Ethics codes and codes of conduct for specific categories" avec des codes de pays comme l'Espagne, la Pologne, la Nouvelle-Zélande...

ONU

[Bureau de déontologie](#)